MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Paris, le - 1 FEV. 2021

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité

En communication :
Monsieur le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur
Monsieur le Directeur général de la police nationale
Monsieur le Directeur général de la gendarmerie nationale
Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département

NOR : INTF2102640C
Objet : Plan de disponibilité du parc automobile des forces de sécurité

Les conditions de travail des agents du ministère de l'Intérieur revêtent à mes yeux une importance toute particulière. J'ai obtenu en LFR 2020 et au PLF 2021 une augmentation de crédits exceptionnelle pour permettre un achat massif de nouveaux véhicules et ainsi renouveler le quart du parc automobile des services du ministère d'ici la fin de l'année, notamment celui des forces de sécurité.

Ces nombreux véhicules supplémentaires nous conduisent à mettre en place des mesures pour que nos services puissent compter à tout moment sur un parc automobile disponible et en bon état, notamment en raison du contexte opérationnel particulièrement soutenu auquel les forces de sécurité sont soumises

Le taux de disponibilité de chaque zone, qui oscille entre 86 et 96%[1], s'il peut apparaître globalement satisfaisant, masque des disparités qui justifient l'engagement d'actions d'optimisation de la maintenance et de prévention des accidents.

Dans cette perspective, la présente circulaire définit un plan d'actions concrètes de court et moyen termes, à mettre en œuvre sans délai et sur lequel je vous demande de vous investir directement.

I. La prévention de l'accidentologie et des dégradations des véhicules

Une **action nécessaire sur la sinistralité des véhicules** des forces de sécurité constitue un préalable, qui passe par une responsabilisation forte des responsables de programmes, en fonction de leur organisation, mais aussi par une évaluation et un renforcement de la formation à la conduite dès l'école et dans le cadre de la formation continue.

[1]Tableau de bord SGAMI : taux de disponibilité opérationnel du parc pendant immobilisation des véhicules dans les ateliers.

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

Une politique d'affectation des véhicules responsabilisante

La dotation en véhicules est une prérogative des responsables de programme et constitue un acte de commandement qui implique des directives pour une **utilisation des véhicules strictement adaptée aux nécessités de la mission.** Les forces de sécurité intérieures compléteront ces directives par :

- la création d'un **référentiel de dotation des services** (situation du service, contraintes opérationnelles, effectifs...), à l'instar du parc automobile standard (PAS) de la Sécurité Publique ou du tableau de dotation des matériels (TDM) de la gendarmerie, qui ne seront pas remis en question ;
- la définition de spécifications techniques pour des véhicules adaptés aux missions ;
- la mise en place d'évaluation et de crédits d'heures de perfectionnement à la conduite pour certaines unités.

La prévention des accidents passera aussi par l'entraînement à la conduite dans des conditions contraintes ou extrêmes pour les unités de police et de gendarmerie. Une obligation d'évaluation de la conduite des agents dès l'école de formation, puis lors de l'affectation et enfin à intervalles réguliers permettra un suivi des capacités de conduite des agents concernés. La DGPN et la DGGN établiront un plan d'actions spécifique (évaluation de l'accidentologie, campagne de sensibilisation, etc.) pour chacune des forces.

Les SGAMI, en lien avec les responsables de programmes, assureront le suivi de cette politique.

II. L'optimisation de la maintenance

A- Les actions à mettre en œuvre immédiatement

Les actions suivantes sont d'application immédiate et feront l'objet d'un premier bilan à la fin du premier trimestre 2021 dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par le Secrétariat général du ministère (DEPAFI) :

- des **contrats de service** définissant les conditions selon lesquelles les ateliers SGAMI et CSAG s'engagent à exécuter les prestations devront être établis ;
- ces contrats de service seront suivis dans le cadre des **conférences locales de performance** présidées par le préfet délégué et réunissant l'ensemble des bénéficiaires des prestations des SGAMI.
- un **bilan « coût/avantage »** de l'externalisation pour les opérations de maintenance lourde[2] dépassant un certain délai (par exemple 10 jours) devra être réalisé, en lien avec les RBOP Police et Gendarmerie, sur la base de la disponibilité du service dont est issu le véhicule, l'activité des ateliers et le coût estimatif de l'intervention externalisée. Il sera accompagné de la mise en place **de critères d'externalisation** au sein des contrats de service prenant en compte le taux de disponibilité du service dont est issu le véhicule, le taux d'activité des ateliers (et la possibilité de redéployer d'un atelier à l'autre lorsqu'ils sont proches) et le coût de l'intervention.
- après analyse locale, notamment liée à la disponibilité du parc volant de remplacement, un recours à l'**externalisation** des opérations courantes de maintenance **pour les unités situées géographiquement à plus d'une heure d'un atelier** ou des opérations de réparation, lorsque le véhicule est immobilisé et **nécessite un transport spécifique,** sera mis en œuvre.
- s'agissant de la maintenance préventive, le **développement de services « minute »** consistant, sur rendez-vous, à prendre en charge, effectuer la maintenance de premier niveau (batterie, ampoule, pneus...) et restituer le véhicule dans un délai inférieur à la demi-journée sera étudié et mis en place dans des ateliers dont l'implantation paraîtra pertinente. Ce type d'organisation contribue en effet à limiter au maximum les déplacements non opérationnels.

---

[2] Opérations lourdes hors opérations non externalisables, notamment liées au type de véhicule en cause ou lorsque le rapport VRAD/coût réparation est défavorable

- **le suivi de l'activité des ateliers devra être doté d'un outil performant,** contribuant à la mise en œuvre d'un **« parcours-client » transparent**, pour les opérations complexes. Dans cette perspective, j'ai demandé à la DEPAFI de réaliser un bilan de l'existant et de vous proposer l'outil le plus adapté.
- s'agissant de la qualité du service rendu sur tout type d'opération de maintenance, les ateliers SGAMI s'engageront dans une **démarche de certification (QUALICERT ou équivalent)** ou initier un système de contrôle interne.

B- Les autres actions à mettre en place en 2021

A partir des bilans sur l'externalisation réalisés au cours de ce premier trimestre par les SGAMI Est, Nord et Île de France, portant notamment sur l'utilisation du marché interministériel de maintenance de premier niveau pour les véhicules de police, **un cadre d'externalisation, adapté** au besoin de chaque zone, sera mis en place par la DEPAFI d'ici l'automne 2021.

L'utilisation de **boîtiers « de maintenance »** (télématique embarquée) positionnés sur les véhicules des forces de sécurité intérieure (kilométrage, taux d'usure des pneus et des freins, etc.) **sera expérimentée par les SGAMI volontaires.** Ce système, dédié à la filière maintenance est paramétré sans aucun traçage du véhicule ou données opérationnelles sensibles. Il permettra une anticipation et un suivi qualitatif de la maintenance, réduisant ainsi les coûts. La remontée de ces données peut être organisée vers l'application Vulcain-MI dédiée spécifiquement à la maintenance du parc automobile du ministère de l'intérieur (2022).

Vous devrez, dans cette attente, vous approprier la **nouvelle application LOG-Mi** dédié à la gestion de la flotte automobile. Cette chaîne logistique dédiée à l'automobile sera déployée en 2021 sur le périmètre police nationale pour atteindre sa cible ministérielle à l'automne 2021. Les SGAMI pourront ainsi moderniser et transformer leur chaîne logistique pour la rendre plus efficace et dynamique et réduire ainsi les coûts et les durées de gestion.

*

Un bilan des actions entreprises et des résultats obtenus sera organisé à la fin du premier semestre 2021 par le Secrétaire général du ministère dans le cadre d'un comité stratégique plénier des SGAMI.

Dans cette attente, les services de la DEPAFI, ainsi que les responsables de programme, sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'atteinte d'objectifs inscrits au rangs des priorités ministérielles.

Pour le Ministre et par délégation,
le directeur du cabinet
Gérald DARMANIN

Pierre de BOUSQUET